



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;
Messieurs les conseillers Ryan Young, Jean-Pierre Cardinal, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme ;

Madame la trésorière, Carmen Guriencu.

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Monsieur Martin Bonhomme agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-394-22	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance extraordinaire du 21 décembre 2022. Il est 19h45.

Adoptée à l'unanimité.

12-395-22	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

12-394-22 Ouverture de la séance

12-395-22 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

4. Patrouille municipale

12-396-22 Achat d'un véhicule pour la patrouille municipale

5. Développement communautaire

6. Urbanisme

7. Services techniques

12-397-22 Services professionnels d'ingénierie – Plans et devis pour les travaux de réfection de la rue St-Jean-Baptiste (de St-Thomas à Ste-Anne)

8. Environnement

9. Développement économique et touristique

10. Finances

11. Administration et greffe

12. Ressources humaines

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

12-398-22 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 843 sur la taxation 2023

12-399-22 Adoption du règlement numéro 844 relatif aux tarifs pour l'année 2023

12-400-22 Adoption du règlement numéro 845 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments et abrogeant le règlement numéro 764

14. Dépôt de documents

15. Levée de la séance

12-401-22 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 4 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19h45 et s'est terminée à 19h45 se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
	Aucune question

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

12-396-22	Achat d'un véhicule pour la patrouille municipale
------------------	--

ATTENDU la résolution 06-186-22 permettant au greffier et responsable de la patrouille municipale de réaliser les démarches pour l'achat de gré à gré d'un véhicule pour la patrouille municipale ;

ATTENDU QUE l'achat de ce véhicule devait être approuvé par le conseil ;

ATTENDU QU' un véhicule Ford Escape 2022 a été commandé pour un montant de 49 929.97 \$ (taxes comprises) à Ford Île-Perrot ;

ATTENDU QUE cet achat n'a pas été approuvé au préalable par le conseil ;

ATTENDU QU' aucune soumission n'a été demandée avant de procéder à cet achat ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

DE REFUSER l'achat du véhicule Ford Escape 2022 ;

D'AVISER le concessionnaire Ford Île-Perrot de cette décision.

Adoptée à l'unanimité

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. URBANISME

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

7. SERVICES TECHNIQUES

12-397-22	Services professionnels d'ingénierie – Plans et devis pour les travaux de réfection de la rue St-Jean-Baptiste (de Sainte-Anne à du Collège)
-----------	---

ATTENDU QUE des travaux de réfection de la rue St-Jean-Baptiste sont nécessaires pour une mise aux normes de l'aqueduc ;

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus au PTI 2023-2024-2025 ;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à la préparation des plans et devis dans le cadre desdits travaux ;

ATTENDU la réception d'une offre de services de la compagnie *Génipur*, datée du 13 décembre 2022, pour la réalisation des activités d'ingénierie nécessaires à l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligeant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée d'un mécanisme favorisant la rotation ;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à la firme *Génipur* pour des services professionnels d'ingénierie pour les travaux de réfection de la rue St-Jean-Baptiste (de Sainte-Anne à du Collège), pour un montant de 57 889.91 \$ (taxes comprises).

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

12. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

12-398-22	Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 843 sur la taxation 2023
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement numéro 843 sur la taxation 2023* ;
- dépose le projet du règlement numéro 843.

12-399-22	Adoption du règlement numéro 844 relatif aux tarifs pour l'année 2023
------------------	--

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2022, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le règlement numéro 844, dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

12-400-22	Adoption du règlement numéro 845 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments et abrogeant le règlement numéro 764
------------------	--

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville peut, par règlement, établir des normes et prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, en vertu de l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU l'article 369 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) ;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par Me Paola Hawa, maire, lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2022, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le règlement numéro 845, dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en Annexe « C » ;
- Procès-verbal de la consultation publique du 21 décembre 2022 pour la présentation du projet de règlement numéro 845.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-401-22	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance extraordinaire. Il est 19h49

Adoptée à l'unanimité.

Me Paola Hawa
Maire

Martin Bonhomme
Greffier adjoint

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-228653 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-228652 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 21 décembre 2022 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 22 décembre 2022

Me Paola Hawa, Maire

Martin Bonhomme, Greffier adjoint